



Procès-Verbal

Commission Départementale Gestion des Compétitions Seniors Masculins Loisirs

N° 03
13 Décembre 2018

Par courriel Alain Le Viol, Président de la Commission de Gestion des Compétitions Seniors Masculins
Gérard Jeanneteau, responsable des Loisirs
Georges Le Glédic,

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique

1. Championnat

La Commission prend connaissance du PV n° 12 de la Commission Départementale Sportive du 13.12.2018 et fixe la rencontre à rejouer le 07 Janvier 2019

Coupe Loisir groupe B

N° 57772.1 Nantes Cosmos 1 / Nantes Loisir Atlantic Club 1

La Commission prend connaissance du PV n° 12 de la Commission Départementale Sportive du 13.12.2018 et fixe la rencontre à jouer le 07 Janvier 2019

Championnat Loisir groupe A

N° 57578.1 Bouguenais Aéroport 1 / Carquefou USJA 1

La Commission prend connaissance de la liste des rencontres non jouées et les fixe à la 1^{ère} date fixée au calendrier des matchs remis :

- 14 Décembre 2018 pour les rencontres du groupe du Vendredi de 10 équipes,
- 04 Janvier 2019 pour les rencontres des groupes du Vendredi de 6 équipes
- 07 Janvier 2019 pour les groupes du Lundi.

La date limite de report des rencontres est fixée au 11 janvier 2019 pour le championnat du Vendredi et au 14 janvier 2019 pour le championnat du lundi

La Commission rappelle qu'elle laisse le droit aux clubs de jouer leur rencontre en semaine avec accord du club adverse.

Toute modification au calendrier doit se faire via footclubs

Le Président,
Alain Le Viol

Le Secrétaire,
Gérard Jeanneteau